

Convocation du 25/02/2020
Conseillers en exercice : 135

	Pt 1 à 4	Pt 4 bis à 21
Présents :	87	88
Procurations :	4	4
Votants :	91	92

L'an deux mille vingt, le deux du mois de mars à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mars, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BABARIT Christelle	DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	MOREAU Jean-Pierre
BARANGER Jocelyn	DOLO Corinne	LAROCHE Florence	MORON Olivier
BAZIN Patrice	DROUET Ghislaine	LE BRIS Marie Paule	NACOLIS-MARTINEAU Dominique
BELBÉOCH Patrick	DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	PAPIN Françoise
BIOTEAU Michel	DUMAY Dominique	LEBEL Bruno	PERCEVAULT Erick
BLOUIN Guy	ELOY Eliane	LECLUSELLE Véronique	PRÉAU Denis
BOUJU Isabelle	FAES Hervé	LEGROS Olivier	PRIGENT Laura
BOURASSEAU William	FARIBAULT Eveline	LEHEE Stéphen	RABINEAU Michel
BOURDAIS Raymond	FOURNET-GENON Laurence	LELIEVRE Cyril	RAK Monique
BROCHARD Cécile	FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric	RICHARD Pascal
BROHAND Loïc	FRÉRET Annick	LEROUX Jacqueline	ROSELIER Alain
BRUNIER COULIN Marie-Pierre	FRESNAIS Christian	LEROUX Eric	SAUVAITRE Marie
CHAUSSIVERT Franck	GANNE Sylvain	MADY Mickaël	SAVARY Bernard
CHAUVIGNÉ Emmanuel	GROLLEAU Pascale	MAISONNEUVE Claude	SÉCHER Marie-Claude
CHENUAU Fabienne	GUGLIELMI Brigitte	MARECHAL Isabelle	SOURISSEAU Sylvie
CHEVALLIER Benoît	GUILLEMOT Lionel	MARTIN Pierre	TERRIER Marc
COMMER Cécile	GUINEHUT Marie-Thérèse	MARTIN Annick	TERRIERE Emmanuelle
COQUARD Marc	HAUDEBAULT Thierry	MASSARDIER Lucien	THIERRY Jean-Marc
DECLERCK Odile	HINOT Emeric	MASSE Laurence	TIJOU Gérard
DEHAN Andrée	HORREAU Philippe (à partir du point 4 bis)	MAURICE Gérard	TOUCHET Jean-Pierre
DERSOIR Armelle	JEAN Valérie	MENINI-MUNIER Marie-Agnès	VIAU-BOUSSION Nathalie
DESLANDES Cyril	JONCHERAY André	MERCIER Jean-Marc	WEISZBERG Jean-Jacques

Excusés avec procuration

GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
HAUDEBAULT Dominique	à	HAUDEBAULT Thierry
OGEREAU Pierre	à	FARIBAULT Eveline
THOMAS Julie	à	THIERRY Jean-Marc

Absents

ABELLARD-COULEARD Martine	GASNEREAU Serge
ALUSSE Soizic	GRENOUILLEAU Patricia
ARSEGUEL Christian	HERSAN Anthony
BIZON Véronique	LE GUENNEC Karine
BODINEAU Aurélie	LECOINTRE Marie-Claude
BOUTIN Marie-Claire	LEMASSON Bruno
BURGAUD Vincent	MABILEAU Sophie
CATROUX Sophie	MARCHAND Michel
CESBRON Véronique	MAUGIN Louis-Ludovic
CHAGNOT Philippe	MAZAN Philippe
CHEVALIER Marcelle	MENET Roger
CHEVILLARD Eric	OUVRRARD Bernard
COUTANT Karine	PAILLOCHER Monique
DAMAS Philippe	PERDRIAU Thierry
DAURY Sylvain	PIHERY Bruno
DE COSSÉ BRISSAC Charles-André	PRESSELIN Antoine
DECODTS Didier	RIPOCHE François-Xavier
DESHAIS Jean-Sébastien	ROBIN Nadia
EDON Daniel	ROLLAND Charlotte
FERRON Marie	SECHER Rodolphe
FLECHEAU Gisèle	SEVENO Pascal
FONTAINE Pierre	VANNIER Daniel

Secrétaire de Séance : GUILLEMOT Lionel

PREAMBULE

Mme le MAIRE sollicite l'avis du Conseil Municipal pour ajouter un point 4 bis à l'ordre du jour « REPRISE DES RESULTATS DU SICALA ET DU SIUP ».

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'unanimité.

1

n°délib : D2020-02-03-1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/02/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

85 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE

4 ABSTENTIONS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 03/02/2020.

2 POINT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Conseil Communautaire du 20/02/2020 (principaux points) :

- Approbation du compte de gestion, compte administratif et affectation de résultat du budget principal et du budget assainissement et autres budgets annexes
- Validation des attributions de compensation
- Approbation des taux concernant la fiscalité sur les déchets (TEOM)
- Validation du budget communautaire :
 - o Fonctionnement : 30 426 249 ,39 €
 - o Investissement : 17 635 025,51 €
- Approbation des budgets annexes (déchets ménagers, actions éco...)
- Convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 pour l'office de tourisme Loire Layon Aubance
- Approbation des subventions 2020
- Signature du contrat enfance jeunesse avec la MSA
- Conception de la marque de destination touristique

3 n°délib : D2020-03-02-3 APPROBATION DU REGLEMENT DES AIDES LOCALES EN MATIERE DE RENOVATION DE L'HABITAT ANCIEN 2020-2022 LOIRE LAYON AUBANCE

Mme le Maire rappelle la délibération n°D2020-01-13-3 du 13/01/2020 concernant la participation au dispositif intercommunal d'aides à la rénovation de l'habitat ancien (coût annuel d'environ 13 200 €).

Un projet de règlement intercommunal précise notamment les conditions d'attribution, les pièces à fournir, les montants des aides et les budgets annuels alloués de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et des communes, les modalités d'instruction, les modalités de notifications et de versement.

Pour les communes ayant décidé de leur participation financière, ce règlement est à approuver par leur conseil municipal avant mars 2020 pour permettre le bon fonctionnement du dispositif.

Vu la délibération communale n°D2020-01-13-3 du 13/01/2020 approuvant le principe de participation au dispositif intercommunal d'aides à la rénovation de l'habitat ancien

Vu le règlement intercommunal proposé et présenté par le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

83 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE

4 ABSTENTIONS

APPROUVE le règlement des aides locales en matière de rénovation de l'habitat ancien - 2020-2022 – Loire Layon Aubance

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire 2020

Mme le Maire donne la parole à M. MOREAU, Adjoint aux Finances qui expose au Conseil Municipal que les montants des attributions de compensations 2020 ont fait l'objet d'un examen par les membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui se sont réunis le 29 janvier 2020. Ces montants intègrent les services communs pour lesquels lesdites attributions ont pu être figées, un système de remboursement en année n+1 ayant été déterminé.

Les montants sont les suivants :

la cne verse à la cc	AC	AC investissement
AUBIGNE	26 713 €	-12 000 €
BEAULIEU	-82 311 €	-62 980 €
BELLEVIGNE	-599 794 €	-214 686 €
BLAISON ST SULPICE	-157 771 €	-129 312 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	-334 795 €	-418 714 €
CHALONNES	-229 428 €	-212 781 €
CHAMPTOCE	307 932 €	-49 808 €
CHAUDEFONDS	-107 028 €	-27 545 €
DENEE	-90 406 €	-53 017 €
GARENNES / LOIRE	-199 825 €	-195 789 €
POSSONNIERE	-183 366 €	-74 946 €
MOZE / LOUET	-76 310 €	-43 234 €
ROCHEFORT / LOIRE	-295 454 €	-106 120 €
ST MELAINE / AUBANCE	96 785 €	-196 406 €
ST GEORGES / LOIRE	-111 597 €	-155 259 €
ST GERMAIN DES PRES	-39 546 €	-18 641 €
ST JEAN DE LA CPOIX	-7 957 €	-3 057 €
TERRANJOU	-485 091 €	-210 958 €
VAL DU LAYON	-136 504 €	-159 864 €
TOTAL	-2 705 752 €	-2 345 117 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les compétences de la Communauté de Communes Loire-Aubance ;

CONSIDERANT QUE les conseils municipaux de chaque commune doivent se prononcer sur l'ensemble des montants présentés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

79 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE

7 ABSTENTIONS

VALIDE les coûts tels que ci-dessus définis et charge Mme le Maire de transmettre l'information à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance

4 bis
REPRISE DES RESULTATS DU SICALA et SIUP

Par délibération 2019-01-14-8, la commune de Brissac Loire Aubance a acté la dissolution et la clôture définitive des comptes du SIUP (Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique). Par la même délibération, elle a approuvé la réintégration dans le budget principal de Brissac Loire Aubance d'une recette de 8 441,52 € en section d'investissement (à affecter au 001) d'une recette de 1 424,90 € en section de fonctionnement (à affecter au 002)

Par délibération 2018-01-15-11, la commune de Brissac Loire Aubance a donné un avis favorable à la dissolution du SICALA. Dans la continuité de cette décision, le syndicat a été dissout par un arrêté préfectoral qui procède à la répartition des résultats entre les communes membres. Ainsi, la commune de Brissac Loire Aubance doit-elle intégrer à ses résultats du budget principal de Brissac Loire Aubance une recette de 4.88 € en section d'investissement (à affecter au 001) et une recette de 1 467.82 € en section de fonctionnement (à affecter au 002).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

85 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE

6 ABSTENTIONS

APPROUVE la reprise des résultats générés par la dissolution du SIUP et du SICALA tel qu'il suit :

	SIUP	SICALA	TOTAL
Fonctionnement 002 - Résultat reporté	1 424,90 €	1 467,82 €	2 892,72 €
Investissement 001 - Résultat reporté	8 441,52 €	4,88 €	8 446,40 €

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

5
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL

n°délib : D2020-03-02-5

Vu

- le budget primitif de l'exercice 2019,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- le compte de gestion dressé par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif ;

Vu la reprise, dans les écritures de la Trésorière, du montant :

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,
- de tous les titres émis,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures de la Trésorière ;
Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Par conséquent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec :

86 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE

4 ABSTENTIONS

DECLARE que le compte de gestion, dressé par la Trésorière pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

6

n°délib : D2020-03-02-06

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Vu la reprise des résultats du SIUP et du SICALA, il convient d'intégrer aux résultats reportés du budget principal ces différents montants

Vu les résultats reportés en 2019 du budget principal de Brissac Loire Aubance

Vu le cumul de ces montants

	Budget principal	SIUP	SICALA	TOTAL
Fonctionnement 002 - Résultat reporté	2 330 497,63 €	1 424,90 €	1 467,82 €	2 333 390,35 €
Investissement 001 - Résultat reporté	- 1 045 890,64 €	8 441,52 €	4,88 €	- 1 037 444,24 €

Le compte administratif 2019, sur présentation du budget primitif 2019, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	2 333 390,35 €	1 037 444,24 €	- €	1 037 444,24 €	2 333 390,35 €
Opérations de l'exercice	6 849 100,78 €	8 393 550,77 €	3 191 224,38 €	2 563 116,40 €	10 040 325,16 €	10 956 667,17 €
TOTAUX	6 849 100,78 €	10 726 941,12 €	4 228 668,62 €	2 563 116,40 €	11 077 769,40 €	13 290 057,52 €
Résultat de clôture		3 877 840,34 €	1 665 552,22 €			2 212 288,12 €
Restes à réaliser	- €	- €	1 542 144,24 €	1 569 688,46 €	1 542 144,24 €	1 569 688,46 €
TOTAUX CUMULES	6 849 100,78 €	10 726 941,12 €	5 770 812,86 €	4 132 804,86 €	12 619 913,64 €	14 859 745,98 €
RESULTATS		3 877 840,34 €	1 638 008,00 €			2 239 832,34 €

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant que le compte administratif 2019 est conforme au compte de gestion 2019,

Considérant l'article L2121-14 du C.G.C.T.

Mme le Maire quitte la séance après avoir présenté le compte administratif et confie la présidence de l'assemblée à M. MOREAU, Adjoint aux finances

Par conséquent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE sur 90 VOTANTS au lieu de 92 (Mme le Maire s'étant absentée des débats et ayant aussi une procuration pour laquelle elle ne peut voter):

84 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE

3 ABSTENTIONS

APPROUVE le compte administratif 2019

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Mme le Maire réintègre la salle de séance.

7

n°délíb : D2020-03-02-7

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Au regard, d'une part, des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable, et intégrant la reprise des résultats du SIUP et du SICALA

Considérant :

- L'excédent de fonctionnement s'élevant à 3 877 840.34 € pour l'exercice 2019,
- Le besoin de financement 2019 de la section d'investissement s'élevant à 1 638 008.00 €

L'affectation du résultat (3 877 840.34 €) pourrait être la suivante :

- Pour partie, soit 1 638 008.00 € affecté au financement du besoin de financement des dépenses d'investissement (compte 1068 du budget 2020 "excédent de fonctionnement capitalisé").
- Pour solde, soit 2 239 832.34 € pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2020 (compte 002 du budget « excédent de fonctionnement reporté »).

Par conséquent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec :

87 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE

3 ABSTENTIONS

APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2020 telle que présentée ci-dessus

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

8

n°délíb : D2020-03-02-8

PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de bien vouloir approuver les diverses attributions et indemnités à verser pour l'année 2020 :

- CAUE (0,10 €/hab)	1 108.50 €
- AMF	3 873.04 €
- INDEMNITES DE GARDIENNAGE	1 000.00 €
- OGEC St Vincent (Brissac Quincé)	121 170.23 €
- OGEC Notre Dame (St Saturnin)	23 051.04 €
- OGEC Ste Anne (St Rémy)	19 231.41 €
- FONDATION DU PATRIMOINE	600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

Les attributions énoncées ci-avant et charge Mme le Maire de la bonne application budgétaire sur le budget de fonctionnement 2020.

Débat avant vote :

Mme le Maire confirme que les cotisations SDIS sont réglées par la Communauté de Communes, la cotisation SPA n'a pas été encore reçue et pour le PNR (Parc Naturel Régional), cela renvoie à une convention donc pas besoin de vote.

9

n°délib : D2020-03-02-9

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire donne la parole à M. DUMAY, Adjoint à la Vie Associative, M. BAZIN, Adjoint aux affaires scolaires et Mme LAROCHE, Adjointe aux Sports, qui sollicitent le Conseil afin de bien vouloir approuver les diverses subventions à attribuer aux associations du territoire telles que définies ci-après :

	OBJET	Associations	Subventions 2020	
SCOLAIRE / ENFANCE	ENFANCE JEUNESSE	Enjeu - Centre social	20 000,00 €	
		Enjeu - Enfance Jeunesse	214 250,00 €	
			234 250,00 €	
	ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES	APE François Guilbault	238,00 €	
		APE Saulgé Luigné	206,00 €	
		APE des jardins	474,00 €	
		APE Les Alleuds	194,00 €	
		APE les trois dolmens	286,00 €	
		APE Vauchrétien	256,00 €	
		APEL St Vincent	382,00 €	
		APEL Notre Dame	66,00 €	
APEL St aubin		64,00 €		
	2 166,00 €			
	GLOBAL	236 416,00 €		
SPORT	CLUBS SPORTIFS	Brissac Aubance Basket	4 385,20 €	
		ESA Football	6 139,36 €	
		ESLA Gym	3 668,28 €	
		Tennis Club de l'Aubance	1 456,37 €	
		ESA Handball	1 663,17 €	
		Aubance Judo Brissac	5 104,72 €	
		Brissac Loire Aubance Athlétisme - BL2A	1 155,01 €	
		TC SMSR - Loire Authion	314,73 €	
		Saint-Mathménétré Football Club	302,48 €	
		SMSR Basket - Loire Authion	371,61 €	
		USPL Tennis	206,15 €	
		Bad'Aubance	873,32 €	
		Judo Club Rémigeois	642,41 €	
		Perce Neige Gym - Loire Authion	799,36 €	
		Aubance Toucher Rugby	196,79 €	
		Loire Aïkido	70,09 €	
		USPL Tennis de table	49,87 €	
		Ambiance Muscu	1 395,58 €	
			<i>Ambiance Muscu - Subvention exceptionnelle 2019</i>	1 500,00 €
			ESA Danse	4 730,51 €
			Brissac Loire Aubance Cyclo	847,97 €
				35 872,98 €
		SUBVENTIONS NATIONALES ET RÉGIONALES CLUBS SPORTIFS	Brissac Aubance Basket	6 000,00 €
		ESA Foot	1 500,00 €	
		ESA Handball	1 500,00 €	
		Sous Total	9 000,00 €	
		GLOBAL	44 872,98 €	

OBJET	Associations	Subventions 2020
COMITES DE FÊTES	Comité des fêtes de Brissac-Quincé	4 500,00 €
	<i>Subvention exceptionnelle</i>	2 500,00 €
	Comité des fêtes de Charcé St Ellier	160,00 €
	Comité des fêtes de Chemellier	500,00 €
	<i>Subvention exceptionnelle</i>	50,00 €
	Comité des fêtes de Coutures	1 000,00 €
	Comité des fêtes de Luigné et Saulgé l'Hôpital	600,00 €
	Comité des fêtes de St Rémy la Varenne	1 300,00 €
	Comité des fêtes de Vauchrézien	1 000,00 €
		11 610,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	FNACA - Charcé St Ellier sur Aubance	150,00 €
	FNACA - Chemellier	120,00 €
	AFN - Coutures	150,00 €
	UNC/AFN St Sulpice- St Saturnin sur Loire	150,00 €
	570,00 €	
SOCIAL ET SOLIDARITÉS	Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Brissac-Quincé	250,00 €
	Familles Rurales - Coutures	
	<i>Subvention exceptionnelle</i>	900,00 €
	Amicale laïque de Vauchrézien	3 000,00 €
		4 150,00 €
LOISIRS ET DÉTENTE	Pièce à conviction - Brissac-Quincé	1 200,00 €
	Arc en Ciel d'Anjou (convention d'exploitation - dcm n°16 du 09/04/18) - Brissac-Quincé	4 000,00 €
	Loisirs et Créations - Brissac-Quincé	100,00 €
	Loisirs et Détente - Chemellier	1 000,00 €
	Les Amis de la Fontaine de St Avertin - Luigné	150,00 €
	Festival des jeux du Prieuré - Saint-Rémy-la-Varenne	1 500,00 €
	Jeux en Dix Manches - Saint-Rémy-la-Varenne	500,00 €
	ADALA - Saint-Saturnin-sur-Loire	700,00 €
	Équipe Créative - Saulgé-l'Hôpital	100,00 €
	Luma's Gine - Vauchrézien	150,00 €
	9 400,00 €	
CLUB DES AINÉS	Club de l'Amitié du 3ème âge - Brissac-Quincé	140,00 €
	Club des Cheveux Blancs - Charcé St Ellier sur Aubance	110,00 €
	Club de l'Amitié - Chemellier et Coutures	140,00 €
	Club des aînés - "les amis réunis" - Luigné	160,00 €
	Saulgé Temps Libre - Saulgé l'Hôpital	170,00 €
	Club des aînés - Saint Rémy La Varenne	150,00 €
	870,00 €	
CULTURE ET PATRIMOINE	Confrérie des Rillauds et du Vin d'Anjou - Brissac-Quincé	300,00 €
	Brissac-Quincé Jumelages	1 250,00 €
	<i>Subvention exceptionnelle sous condition du bilan financier de l'échange</i>	1 250,00 €
	Association Le Prieuré - Saint-Rémy-la-Varenne	5 000,00 €
	Rencontre des Saint Saturnin 49 - Saint-Saturnin-sur-Loire	400,00 €
	8 200,00 €	
MUSIQUE ET CHANT	Les Satur'Ziks et +	1 000,00 €
	Ecole de Musique Camille St Saëns - sur présentation de justificatifs	2 550,00 €
	Harmonie Pannetier	2 000,00 €
	5 550,00 €	
ENVIRONNEMENT	Atelier citoyen - Saint Saturnin sur Loire	450,00 €
	GDON de Coutures	200,00 €
	650,00 €	
CHASSE	ACCA - Charcé St Ellier sur Aubance	310,00 €
	Société de chasse de Chemellier	180,00 €
	Les Amis de la Chasse de Coutures	180,00 €
	ACCA Saint Saturnin	400,00 €
	Syndicat de chasse de Saulgé-l'Hôpital	145,00 €
	ACCA - Vauchrézien	340,00 €
	Société de chasse de St Rémy La Varenne	275,00 €
	1 830,00 €	
SPORTS & LOISIRS	Brissac Moto Club	2 000,00 €
	<i>Subvention exceptionnelle sous condition du bilan financier de la manifestation</i>	1 000,00 €
	Les Fous Vols Lents - Charcé St Ellier sur Aubance	300,00 €
	Ascension du Mont Rude - Saint-Saturnin-sur-Loire	1 000,00 €
	4 300,00 €	
BOULE DE FORT	Cercle du Progrès - Chemellier	200,00 €
	Société La Concorde - Chemellier	200,00 €
	Association La Renaissance - Saulgé l'Hôpital	200,00 €
	Comité Organisateur Challenge BLA	600,00 €
	<i>Subvention exceptionnel chat challenge</i>	200,00 €
	Société "l'Union de Chauvigné" - St Rémy la Varenne	200,00 €
	1 600,00 €	
PROVISIONS	Provisions pour subventions	4 877,00 €
		4 877,00 €
	SS Total	53 607,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

81 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE

4 ABSTENTIONS

APPROUVE l'attribution des subventions telles que présentées ci-avant et charge Mme le Maire de la bonne application budgétaire en section de fonctionnement du BP 2020, article 6574.

Mme le Maire, ou son représentant, sera par ailleurs autorisée à signer tout courrier ou toutes conventions liées à ces différents versements de subvention.

Débat avant vote :

M.LEROUGE s'interroge sur la subvention à l'école de Musique, la Communauté de Communes ayant la compétence « soutien financier aux écoles de musique ». M. DUMAY précise que l'école de musique qui utilise le local Camille St Saëns prend en charge historiquement les frais de fonctionnement et est ensuite remboursée par la commune selon un certain plafond de dépenses à ne pas dépasser et pour « responsabiliser » les utilisateurs.

10

n°délíb : D2020-03-02-10

FISCALITE DIRECTE LOCALE – APPROBATION DES TAUX 2020

Mme le Maire donne la parole à M. MOREAU, Adjoint aux Finances, qui rappelle au Conseil Municipal :

- Qu'il convient de délibérer sur les taux d'imposition 2020 de la commune de Brissac Loire Aubance
- Que le lissage en cours pour chacune des 10 communes historiques entame en 2020 sa quatrième année (prévu sur une durée de 9 ans).
- Que les taux présentés sont bien les taux cibles de Brissac Loire Aubance (qui sont ensuite réajustés sur chacune des communes historiques sur la base du lissage à 9 ans).
- Que le budget a été établi sur une hypothèse de maintien des taux à leur niveau de 2019

Il attire l'attention sur les incidences de la réforme de la taxe d'habitation. En effet, la réforme de la fiscalité directe locale entraîne une modification du vote des taux sur 2020.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 précise que :

«pour les impositions établies au titre de 2020 et par dérogation aux articles 1609 quater, 1636 B sexies, 1636 B septies, 1636 B nonies, 1636 B decies, 1638,1638-0 bis, 1638 quater et 1639 A du code général des impôts : 1° Le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019 ;»

En outre,

«les lissages, intégrations fiscales progressives et harmonisations de taux d'imposition de la taxe d'habitation en cours au 1er janvier 2020 sont suspendus et ceux qui auraient pu prendre effet au cours de cette même année ne sont pas mis en œuvre».

L'article 1636 B sexies a été modifié pour prendre en compte les nouvelles règles de lien entre les taux. A ce titre, le taux de foncier bâti devient « taux pivot » : Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec :

80 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE

7 ABSTENTIONS

ARRETE les taux d'impositions locaux pour l'année 2020 à leur niveau de 2019

Taxe d'habitation : 15,40 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 21.27 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 38.32 %

RAPPELLE que le lissage des taux issus de la commune nouvelle se poursuit pour le foncier bâti et le foncier non bâti

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2020 de la commune, joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec :

74 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE

9 ABSTENTIONS

VOTER la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020 communal qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 10 708 769.34 €

VOTER la section d'Investissement du Budget Primitif 2020 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 6 948 838.49 €.

Le Budget Primitif global 2020 de la commune s'élève à 17 657 607.83 €

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Débat avant vote :

Mme GUGLIELMI s'interroge sur les 113 928,93 € engagés en 2019 pour les équipements sportifs. Mme le Maire répond que cCela correspond à la finalisation du terrain des Alleuds et les premières études pour le complexe sportif du Marin.

M BIOTEAU précise que le Conseil Municipal doit voter sur la colonne nouvelles opérations 2020 et non sur les restes à réaliser 2019.

M. MOREAU précise que les subventions notées sont les subventions obtenues et non celles demandées.

Mme GUGLIELMI s'interroge sur le budget investissement 2020 et notamment le projet du complexe sportif (en particulier le terrain synthétique) qui fait appel à des matériaux plastiques, chimiques. Il est nécessaire de bien réfléchir à l'impact environnemental d'un tel projet. Mme GUGLIELMI fait part de sa consternation suite à des assises sur la biodiversité en juin 2019 et qui mettait en exergue que l'Homme ingère 5 grammes par semaine de plastique. Elle fait part aussi du problème de la biodiversité. Donc elle souhaite alerter le conseil sur ce sujet.

M. RABINEAU précise que le coût du terrain a été augmenté pour prendre en compte justement cet impact environnemental avec des matériaux plus respectueux de l'environnement et non nocifs.

M. LEROUGE précise que l'ensemble des utilisateurs du complexe sportif bénéficieront de la mise en place de ce terrain et des abords et pas seulement la section foot.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGETS ANNEXES

Mme le Maire donne la parole à M. MOREAU qui présente les résultats de l'exercice 2019 des budgets annexes ci-après, et les comparent à ceux de l'exercice 2018 :

Lotissement « Clos de Bel Air » – commune déléguée de Vauchrézien

Lotissement « la Chaintre » - commune déléguée de St Saturnin sur Loire

Lotissement « Les Murets » - commune déléguée des Alleuds

Budget commercial – commune déléguée de Chemellier

Budget commercial – commune déléguée de Coutures

Budget Caisse des Ecoles 2019 (budget en veille depuis le 01/01/2018)

Vu

- les budgets primitifs de l'exercice 2019,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,

- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- les comptes de gestion dressés par la trésorière et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif ;

Vu la reprise, dans les écritures de la Trésorière, du montant :

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,
- de tous les titres émis,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures de la Trésorière ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Par conséquent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec :

90 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

2 ABSTENTIONS

DECLARE que les comptes de gestion, dressés par la Trésorière pour l'exercice 2019 visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

13

n°délib : D2020-03-02-13

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGETS ANNEXES

Les comptes administratifs 2019, sur présentation des budgets primitifs 2019, des budgets supplémentaires et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peuvent se résumer ainsi :

- Lotissement « Clos de Bel Air » – commune déléguée de Vauchrézien

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	272 576,35 €	561,13 €	- €	561,13 €	272 576,35 €
Opérations de l'exercice	97 416,51 €	30 665,81 €	30 665,79 €	16 237,53 €	128 082,30 €	46 903,34 €
TOTAUX	97 416,51 €	303 242,16 €	31 226,92 €	16 237,53 €	128 643,43 €	319 479,69 €
Résultat de clôture		205 825,65 €		- 14 989,39 €		190 836,26 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	205 825,65 €	- €	- 14 989,39 €	- €	190 836,26 €
RESULTATS		205 825,65 €		- 14 989,39 €		190 836,26 €

- Lotissement « la Chaintre » - commune déléguée de St Saturnin sur Loire

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	0,66 €	- €	227 048,48 €	- €	227 049,14 €
Opérations de l'exercice	149 605,26 €	412 941,62 €	99 442,63 €	85 455,17 €	249 047,89 €	498 396,79 €
TOTAUX	149 605,26 €	412 942,28 €	99 442,63 €	312 503,65 €	249 047,89 €	725 445,93 €
Résultat de clôture		263 337,02 €		213 061,02 €		476 398,04 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	263 337,02 €	- €	213 061,02 €	- €	476 398,04 €
RESULTATS		263 337,02 €		213 061,02 €		476 398,04 €

- Lotissement « Les Murets » - commune déléguée des Alleuds

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	- €	93 579,90 €	- €	93 579,90 €	- €
Opérations de l'exercice	93 579,90 €	93 579,90 €	93 579,90 €	93 579,90 €	187 159,80 €	187 159,80 €
TOTAUX	93 579,90 €	93 579,90 €	187 159,80 €	93 579,90 €	280 739,70 €	187 159,80 €
Résultat de clôture		- €	-	93 579,90 €	-	93 579,90 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	93 579,90 €	- €	93 579,90 €
RESULTATS		- €	-	93 579,90 €	-	93 579,90 €

- Budget commercial – commune déléguée de Chemellier

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	11 479,89 €	- €	8 454,60 €	- €	19 934,49 €
Opérations de l'exercice	11 680,37 €	13 256,25 €	4 871,65 €	10 845,19 €	16 552,02 €	24 101,44 €
TOTAUX	11 680,37 €	24 736,14 €	4 871,65 €	19 299,79 €	16 552,02 €	44 035,93 €
Résultat de clôture		13 055,77 €		14 428,14 €		27 483,91 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	13 055,77 €	- €	14 428,14 €	- €	27 483,91 €
RESULTATS		13 055,77 €		14 428,14 €		27 483,91 €

- Budget commercial – commune déléguée de Coutures

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	22 927,87 €	11 753,95 €	- €	11 753,95 €	22 927,87 €
Opérations de l'exercice	9 049,84 €	12 620,68 €	9 734,89 €	14 194,02 €	18 784,73 €	26 814,70 €
TOTAUX	9 049,84 €	35 548,55 €	21 488,84 €	14 194,02 €	30 538,68 €	49 742,57 €
Résultat de clôture		26 498,71 €	-	7 294,82 €		19 203,89 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	26 498,71 €	- €	7 294,82 €	- €	19 203,89 €
RESULTATS		26 498,71 €	-	7 294,82 €		19 203,89 €

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant que les comptes administratifs 2019 sont conformes aux comptes de gestion 2019,

Considérant l'article L2121-14 du C.G.C.T.

Madame le Maire quitte la séance après avoir présenté les comptes administratifs et confie la présidence de l'assemblée à M. MOREAU, Adjoint aux Finances

Par conséquent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE sur 90 VOTANTS au lieu de 92 (Mme le Maire s'étant absentée des débats et ayant aussi une procuration pour laquelle elle ne peut voter):

88 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

2 ABSTENTIONS

APPROUVE les comptes administratifs 2019 des budgets évoqués ci-dessus

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Mme le Maire réintègre la salle de séance.

14

n°délib : D2020-03-02-14

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGETS ANNEXES

Mme le Maire donne la parole à M. MOREAU, Adjoint aux Finances, qui expose les résultats des comptes de gestion et administratifs des différents budgets annexes :

		Clos de Bel Air Vauchrézien	La Chaintre St Saturnin	Les Murets Les Alleuds	Cellules commerciales Chemellier	Cellules commerciales Coutures
Investissement	Excédent	- €	213 061,02 €	- €	14 428,14 €	- €
	Besoin de financement	14 989,39 €	- €	93 579,90 €	- €	7 294,82 €
Fonctionnement	Excédent	205 825,65 €	263 337,02 €	- €	13 055,77 €	26 498,71 €
	Déficit	- €	- €	- €	- €	- €
Décision d'affectation						
Investissement	R 001 - Report de l'excédent	- €	213 061,02 €	- €	14 428,14 €	- €
	R 1068 - couverture du besoin de financement	- €	- €	- €	- €	7 294,82 €
	D 001 - Report de déficit (-)	14 989,39 €	- €	93 579,90 €	- €	- €
Fonctionnement	R 002 - Excédent reporté	205 825,65 €	263 337,02 €	- €	13 055,77 €	19 203,89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

90 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

2 ABSTENTIONS

APPROUVE l'ensemble des affectations de résultats pour les budgets annexes précités :

- **Lotissement « Clos de Bel Air » – commune déléguée de Vauchrézien**
- **Lotissement « la Chaintre » - commune déléguée de St Saturnin sur Loire**
- **Lotissement « Les Murets » - commune déléguée des Alleuds**
- **Budget commercial – commune déléguée de Chemellier**
- **Budget commercial – commune déléguée de Coutures**

Et CHARGE Mme le Maire de la transmission des éléments aux services concernés et l'application budgétaire sur les budgets 2020.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGETS ANNEXES

Après avoir examiné les projets de budgets annexes primitifs 2020, joints en annexe,

- Lotissement « Clos de Bel Air » – commune déléguée de Vauchrézien

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	205 825,65 €	14 989,39 €	- €	14 989,39 €	205 825,65 €
Opérations de l'exercice	245 835,65 €	40 010,00 €	40 000,00 €	54 989,39 €	285 835,65 €	94 999,39 €
TOTAUX	245 835,65 €	245 835,65 €	54 989,39 €	54 989,39 €	300 825,04 €	300 825,04 €

- Lotissement « la Chaintre » - commune déléguée de St Saturnin sur Loire

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	263 337,02 €	- €	213 061,02 €	- €	476 398,04 €
Opérations de l'exercice	469 452,63 €	206 115,61 €	312 503,65 €	99 442,63 €	781 956,28 €	305 558,24 €
TOTAUX	469 452,63 €	469 452,63 €	312 503,65 €	312 503,65 €	781 956,28 €	781 956,28 €

- Lotissement « Les Murets » - commune déléguée des Alleuds

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	- €	93 579,90 €	- €	93 579,90 €	- €
Opérations de l'exercice	93 589,90 €	93 589,90 €	93 579,90 €	187 159,80 €	187 169,80 €	280 749,70 €
TOTAUX	93 589,90 €	93 589,90 €	187 159,80 €	187 159,80 €	280 749,70 €	280 749,70 €

- Budget commercial – commune déléguée de Chemellier

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	13 055,77 €	- €	14 428,14 €	- €	27 483,91 €
Opérations de l'exercice	26 055,77 €	13 000,00 €	25 723,45 €	11 295,31 €	51 779,22 €	24 295,31 €
TOTAUX	26 055,77 €	26 055,77 €	25 723,45 €	25 723,45 €	51 779,22 €	51 779,22 €

- Budget commercial – commune déléguée de Coutures

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	19 203,89 €	7 294,82 €	- €	7 294,82 €	19 203,89 €
Opérations de l'exercice	31 203,89 €	12 000,00 €	18 000,00 €	25 294,82 €	49 203,89 €	37 294,82 €
TOTAUX	31 203,89 €	31 203,89 €	25 294,82 €	25 294,82 €	56 498,71 €	56 498,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

91 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

**L'ensemble des budgets Primitifs 2020 pour les budgets annexes de Brissac Loire Aubance
CHARGE Mme le Maire de la transmission des éléments comptables définitifs.**

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Mme le Maire donne la parole à Mme Laroche, Adjointe au Sport, référente pour cette opération, qui présente au conseil Municipal le programme de réalisation d'un terrain de football synthétique sur le complexe sportif du Marin. Il s'agit de :

- Rénover un complexe sportif après la reprise récente de la compétence « sport » par les communes de notre communauté de communes
- Procéder à une mise aux normes du site (sécurité, accessibilité, sportive...)
- Corriger une situation générée par un projet initial réalisé de longue date mais qui n'a pu être utilisé depuis en raison d'un très long contentieux sur des malfaçons ne permettant pas l'homologation requise en raison d'une surface trop dure entraînant un risque de blessure.

Le cœur du projet est le remplacement du terrain stabilisé non conforme actuel par un terrain de football en gazon synthétique et la création d'équipements d'athlétisme.

Ces équipements seront ouverts aux associations et aux scolaires notamment au collège de l'Aubance qui borde le site.

Le projet est actuellement estimé à 1 269 754 € TTC Soit 1 058 129 € HT.

Pour sa réalisation ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre du football amateur (Fonds d'Aide au Football Amateur).

Plan de financement prévisionnel **avant demande de subvention FAFA** :

	MONTANT (€ HT)	%
Etat (DETR)	370 345	35
Région (CTR)	52 610	
Commune (autofinancement)	635 174	65
TOTAL	1 058 129	100

Considérant le caractère essentiel de la mise en place de ce terrain de football synthétique qui respectera les règles en matière de compétition masculine ou féminine, il est sollicité le montant maximum d'aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

88 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

SOLLICITE le Fonds d'Aide au Football Amateur pour le montant maximum d'aide

CHARGE Mme le Maire de signer tout document relatif à cette demande et déposer au District de football le dossier de demande de subvention

MISE EN VENTE D'OUVRAGES DANS LE CADRE DU MOIS DU POLAR

Mme le Maire donne la parole à M. LEBEL qui explique au Conseil Municipal que dans le cadre du mois du polar, des actions de médiation sont conduites auprès de différents publics.

Ainsi des ateliers d'écriture auprès d'adultes, d'adolescents et d'enfants sont organisés avec pour objectif la production de nouvelles. Afin de valoriser les travaux des participants, il est prévu d'éditer des livres et DVD intégrant ces nouvelles et de les offrir aux participants en plus d'un dictionnaire des expressions de la langue française.

Cependant, considérant que les ouvrages ne peuvent être édités qu'avec un nombre minimum d'exemplaire, il demeurera plusieurs exemplaires en possession de la commune.

Il est donc proposé d'ouvrir la production restante à la vente, soit :

- DVD = 2 €
- Livre ado = 4 €
- Livre adulte = 6 €
- Dictionnaire = 5 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

87 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE

3 ABSTENTIONS

PREND ACTE des actions de médiation dans le cadre du mois du Polar

DECIDE de mettre en vente les ouvrages restants

FIXE le prix des ouvrages respectivement à 2 € pour les DVD, 4 € pour les livres Ado, 6 € pour les livres adultes et 5 € pour les dictionnaires.

Débat avant vote :

M. LEBEL précise à Mme NACOLIS que le dictionnaire a été rédigé par les élèves.

M. LEBEL répond à M. BOURDAIS que c'est la commune qui percevra les recettes de ces ventes.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS N°11

Mme le Maire explique la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents à chaque changement intervenant dans la structure :

- ✓ Création et suppression de postes permanents
- ✓ Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste
- ✓ Nomination stagiaire, titulaire, en CDI
- ✓ Nomination par l'autorité territoriale, dans un nouveau grade suite à la promotion interne, à l'avancement de grade et/ou l'admission à un concours ou examen professionnel
- ✓ Adaptation du grade à l'emploi effectif d'un agent

CONSIDERANT le recrutement par contrat d'une chargée de mission communication

CONSIDERANT la nécessité de pérenniser la fonction dans la collectivité

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 février 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

79 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE

4 ABSTENTIONS

VALIDE la modification n°11 du tableau des emplois de la commune de Brissac Loire Aubance tel qu'il suit :

Nature de la décision	Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date	Mission principale
Création de poste	Rayonnement du territoire	B	Technicien territorial principal de 2 nd e classe	Temps complet	15 avril 2020	Chargée de communication

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE - PARTICIPATION A LA CONSULTATION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CDG 49

Mme le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Le centre de gestion du Maine-et-Loire engage, dans ce cadre, une nouvelle consultation. Les caractéristiques de la consultation sont les suivantes :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.

Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.

Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

VU l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU les articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

CONSIDERANT l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

88 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

4 ABSTENTIONS

DECIDE de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2021 et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.**
- **Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.**
- **Garantie des charges patronales (optionnelle).**
- **Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.**

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Débat avant vote :

M. TIJOU s'interroge sur le maintien d'éventuelles conditions financières favorables dans le cas où les collectivités participant à l'appel d'offres se retireraient à son issue. Mme le Maire répond que les prestataires qui se positionnent connaissent cette éventualité et que les prix proposés seraient maintenus, quels que soient le nombre de collectivités souscrivant in fine au contrat négocié.

INSCRIPTION DE L'ITINERAIRE RANDONNEE EQUESTRE D'ARTAGNAN AU PDIPR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou.

Ce plan est consigné dans un document administratif et technique consultable au Conseil départemental, et comprend un ou des itinéraires, mentionnés sur la liste ci-dessous, et référencés au tableau d'assemblage du chemin joint également à cette délibération :

- Randonnée Équestre Européenne d'Artagnan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

..... VOIX POUR

..... VOIX CONTRE

..... ABSTENTION

APPROUVE l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexé à la présente délibération ;

APPROUVE la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin ci-annexé pour les pratiques suivantes : Pédestre – Equestre – VTT

APPROUVE la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers ci-annexés, à conclure avec le Département.

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

APPROUVE la convention concernant les propriétés privées traversées par l'itinéraire et autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

21

CESSION DE LA PARCELLE 327 ZK 42 A SAULGE L'HOPITAL

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la ZAC du Brégeon à Saulgé-l'Hôpital, et gérée par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance qui a la compétence développement économique.

Pour permettre la finalisation d'acquisition de l'assiette foncière du site, il convient de régulariser une situation initiée il y a quelques années, mais jamais aboutie pour une raison inconnue, à savoir le déclassement d'une voie communale désormais sans issue, comme décrit sur le plan ci-après.

En effet, cette parcelle historiquement départementale avait été déclassée en voie communale mais n'a pas été intégrée au domaine privé communal et resté dans le domaine public, non cadastré.

Il convient donc de finaliser rapidement cette intention antérieure afin de ne pas pénaliser la Communauté de Communes dans le développement de la ZAC du Brégeon. Ce bien a donc fait l'objet d'un projet de numérotation cadastrale 327 ZK 42 pour une surface de 1 889 m².

La commune a donc pour objectif de déclasser dans le domaine privé cette voie publique qui est une impasse non utilisée et un délaissé de voirie sans affectation particulière. A l'appui de ce déclassement et intégration dans le domaine privé, il conviendra alors de céder cette parcelle à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, pour 1 € symbolique.

Les Domaines sont en cours de consultation pour cette cession.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de désaffectation, déclassement et cession de cette parcelle 327 ZK 42 à la Communauté de Communes et de faire porter à l'acquéreur l'ensemble des frais engendrés par cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec :

92 VOIX POUR

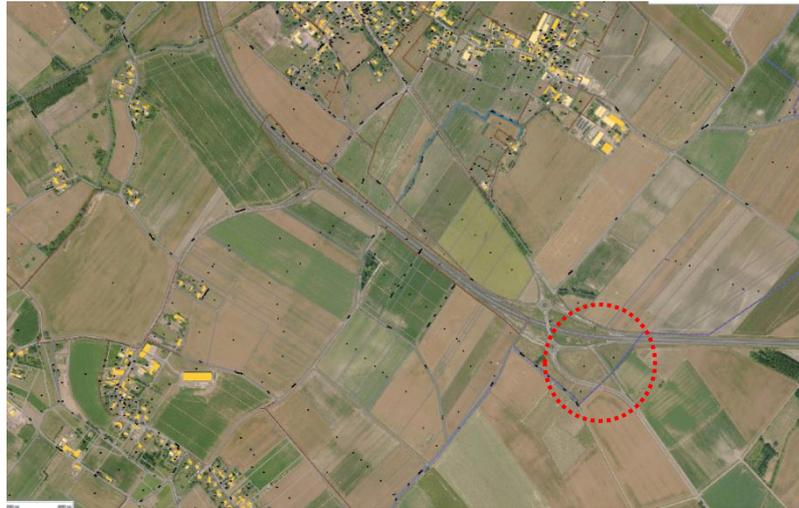
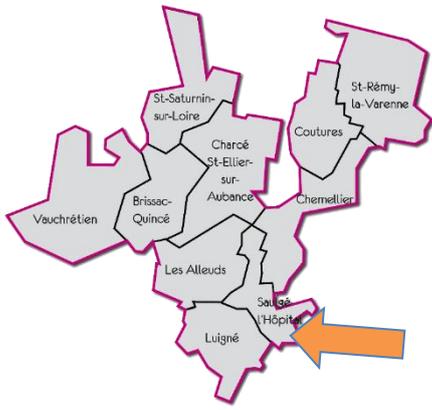
0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

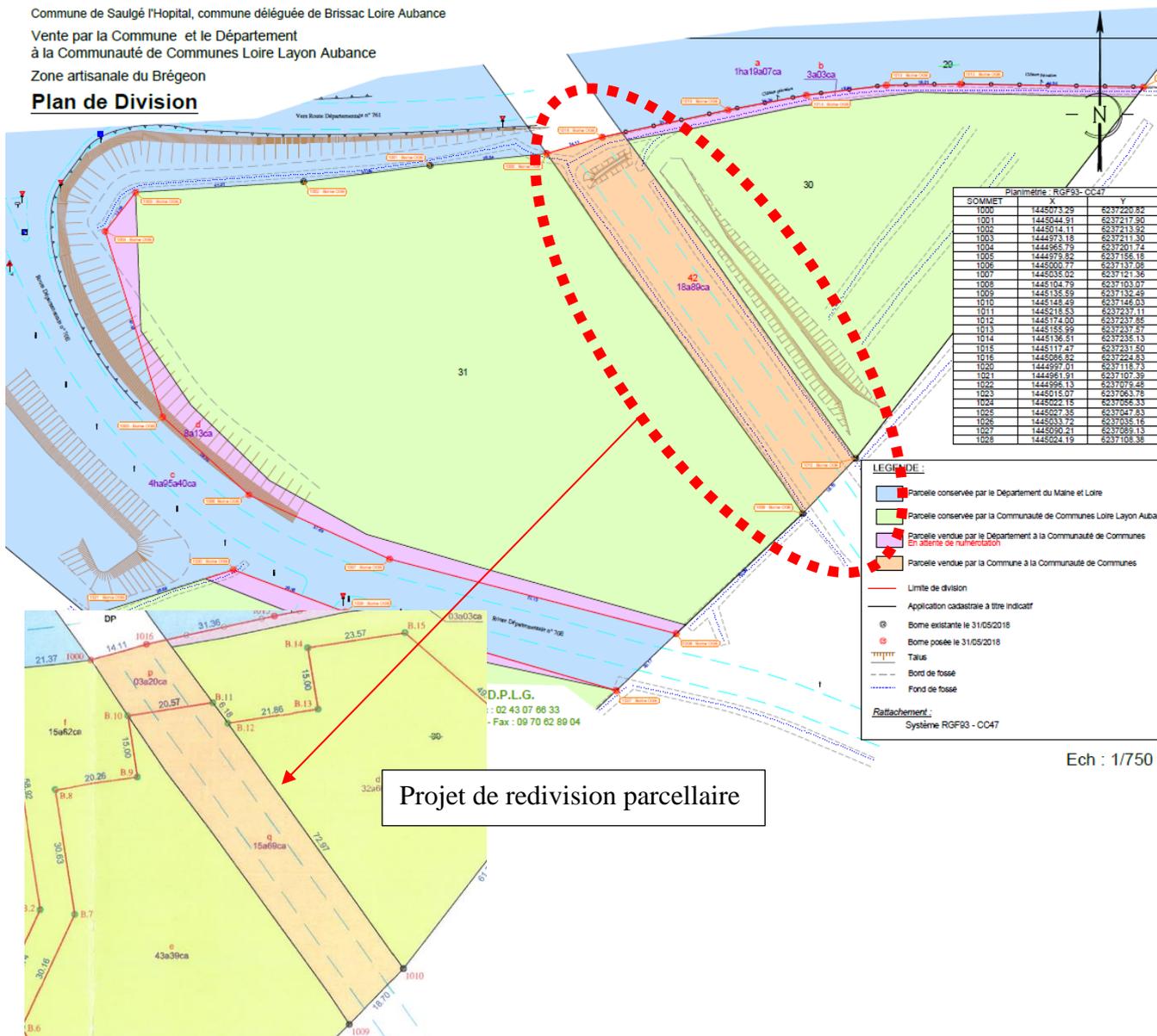
D'EMETTRE un avis favorable à ce projet de cession de la parcelle 327 ZK 42 de 1 889 m² nécessitant au préalable un déclassement du domaine public vers le domaine cadastré de la commune.

D'ACCEPTER le principe d'une vente à l'euro symbolique à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance dans le cadre de son projet de développement économique

D'AUTORISER Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document notarié et administratif pour régler ce dossier



Département de Maine-et-Loire
 Commune de Saugé l'Hôpital, commune déléguée de Brissac Loire Aubance
 Vente par la Commune et le Département
 à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance
 Zone artisanale du Brégeon
Plan de Division



Ech : 1/750

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal sera informé des Décisions prises sur les DIA reçues en mairie et dont Mme le Maire a reçu délégation pour le traitement (subdélégués aux adjoints) :

N° DPU	DATE RECEPTION	COMMUNE HISTORIQUE	ADRESSE DU BIEN	REFERENCE CADASTRE		BATI	NON BATI	SURFACE	Préemption	
				Section	Numéro				OUI	NON
2020-10	20/01/2020	Saint-Saturnin-sur-loire	12 route du Vignoble	B	2747		x	1200		x
2020-11	22/01/2020	Saint-Saturnin-sur-loire	Moulin des 4 croix	A	2139		x	264		x
2020-12	28/01/2020	Saint-Saturnin-sur-loire	31 rue du Logis des bois	A	240	x		756		x
2020-13	30/01/2020	Saint-Rémy-la-Varenne	8 rue du Ban	AH	126	x		250		x
2020-14	05/02/2020	Brissac-Quincé	9 rue des Treilles	B	782	x		930		x
2020-15	07/02/2020	Saint-Rémy-la-Varenne	7 rue du Petit Parc	ZH	187	x		773		x
2020-16	11/02/2020	Brissac-Quincé	7 rue du Marin	AB	81	x		432		x
2020-17	12/02/2020	Saint-Saturnin-sur-loire	6 rue de la Gaignardièrè	B	2878-2880-2881-2885	x		1360		x
2020-18	12/02/2020	Saint-Saturnin-sur-loire	rue de la Gaignardièrè	B	2879-2882-2884		x	1558		x
2020-19	13/02/2020	Saint-Saturnin-sur-loire	rue de la Gaignardièrè	B	2883		x	1549		x
2020-20	17/02/2020	Brissac-Quincé	10 rue du Menhir	B	988	x		671		x
2020-21	17/02/2020	Brissac-Quincé	37 rue de Verdun	AD	49	x		187		x

23
AGENDA

Point sur le mois du Polar

Point sur le tour de Brissac Loire Aubance

24
INFORMATIONS DIVERSES

A l'issue de ce mandat, Mme le Maire fait une information retraite IRCANTEC et la possibilité d'ouvrir des droits, même minimales, pour les élus. Document transmis au Conseil Municipal.

Fin du Conseil Municipal à 22h50